

1 ■ OBJET

Les présentes conditions générales de vente visent à définir les relations contractuelles entre la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne – CMA31 et tout apprenant souhaitant suivre une formation, qu'elle soit diplômante ou de perfectionnement. Elles prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par la CMA31.

La CMA31 se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la commande par l'apprenant.

2 ■ RÉSERVATION DE FORMATIONS

Le nombre de places étant limité par formation, la réservation est possible par téléphone, courriel ou via le site internet de la CMA31, dans l'attente de la réception du bulletin d'inscription et du règlement.

3 ■ CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription à toute formation ne devient effective qu'à la réception de la convention de formation et/ou du contrat de formation signé et accompagné du règlement (chèque, CB, espèces).

4 ■ CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Il peut être prévu un entretien individuel de positionnement pour les formations diplômantes ou certifiantes.

Toute inscription sera confirmée par l'envoi d'une convocation environ une semaine avant le démarrage de la formation. Les horaires et le lieu seront mentionnés sur cette convocation.

5 ■ ANNULATION DE L'INSCRIPTION

5.1 - La CMA31 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. Le règlement peut alors, soit être remboursé à l'apprenant, soit être conservé pour un stage ultérieur, identique ou non.

5.2 - En cas d'annulation à l'initiative de l'entreprise ou de l'apprenant, la CMA31 devra en être informée au moins 5 jours calendaires avant le début de la formation.

6 ■ COÛT ET MODALITES DE PAIEMENT

La CMA31 se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, étant toutefois entendu que le prix mentionné le jour de la commande sera le seul applicable à l'apprenant.

Des prises en charge sont susceptibles de réduire le coût réel suivant le statut de l'apprenant.

Le coût de la formation représente les frais d'inscription, les droits de participation et les documents pédagogiques. Toute personne participant à la formation est redevable de ce coût(*).

7 ■ CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

7.1 – Rétractation ou désistement

- Si le désistement de l'apprenant intervient au moins 7 jours calendaires avant le début de la formation, il serait possible de lui proposer d'autres dates de formation ou engager un remboursement(*).
- Si le désistement intervient entre 7 jours calendaires et le jour même de la formation :

* sans contact de la part de l'apprenant : Le coût de la formation sera encaissé sans possibilité de remboursement, même partiel. Le coût ainsi encaissé permettra néanmoins à l'apprenant de procéder à une nouvelle inscription dans le délai de 1 an à compter de la date de sa première inscription.

* pour cas de force majeure dûment justifié et sans demande de report de la part de l'apprenant : le remboursement s'effectuera intégralement.

* pour cas de force majeure dûment justifié avec demande de report de la part de l'apprenant: le règlement sera conservé dans l'attente de la réalisation effective de la formation durant 12 mois.

7.2 – Abandon en cours de formation

Aucun remboursement, même partiel, ne se fera en cas d'abandon en cours de formation.

En cas d'abandon pour force majeure dûment justifié, l'apprenant aura la possibilité de reporter son inscription sur une formation postérieure dont la date sera choisie par la CMA31 en fonction des disponibilités et des effectifs prévus.

8 ■ MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

Le contenu détaillé de toute formation et le planning sont transmis à l'apprenant.

La CMA31 se réserve le droit de modifier exceptionnellement les jours et les heures mentionnés.

L'apprenant s'engage à suivre la formation dans son intégralité, hormis cas de force majeure dûment justifié, auquel cas il sera fait application de l'article 7.2 des présentes.

Les formations se déroulent dans les locaux de la CMA31 et son Institut de Formation IFCMA ou dans des locaux extérieurs pour des nécessités de service. Tous les intervenants chargés de la formation sont dûment qualifiés.

Les formations peuvent être proposées à distance via des outils de présentation, d'animation et de participation à distance.

Le nombre maximum de participants est fixé pour chaque formation en fonction de la superficie d'accueil. La CMA31 se réserve le droit d'annuler une formation en cas d'effectif insuffisant laissé à son appréciation. La CMA31 procédera alors au remboursement intégral du coût.

9 ■ CONTESTATIONS ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française.

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'application des présentes, la compétence est attribuée au Tribunal administratif de Toulouse.



(* Sauf cas mentionnés au préalable